



**La Confédération Générale du Travail**

**« Pour un service public de l'Équipement et de l'Environnement au service du public »**

# *Le Courrier*

## du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

N° 1450 du 20 février 2014

### Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Agenda – Infos brèves	2
2. Conférence des UF des 31 mars, 1 <sup>er</sup> et 2 avril : Notes aux orgas et documents pratiques	3-12
3. Égalité Femme – Homme : Fiche d'inscription pour la journée du 7 mars 2014	13-14
4. Action du 11 février 2014 : Communiqué fédéral	15-16
5. CTM du 13 février 2014 : Déclaration CGT – FSU	17-18
6. Pénibilité : Déclaration liminaire CGT – FP du 11 février 2014	19-20
7. Carrières et rémunérations : Déclaration intersyndicale du 13 février 2014	21
8. Dysfonctionnements au sein du service SG/DRH/GAP : Courrier FNNE – CGT	22
9. Mesures catégorielles 2014 : Compte rendu CGT du 31 janvier 2014	23-27
10. ADS – ATESAT : Compte rendu CGT – FSU du comité de suivi du 4 février 2014	28-32
11. Ciel Unique : Tract USAC CGT	33
12. Météo France : Courrier CGT au Ministre du MEDDE	34-35
13. Agence de l'eau RMC : Courrier FNEE – CGT au Ministre du MEDDE	36-37
14. CEREMA : Courrier CGT FO sur la mise en place des instances	38
15. CGCV : Le mois de février, un moment particulier.	39
16. Droits syndicaux : Prorogation des DAS 2013	40-42
17. Les cantonniers des routes : Livre écrit par Denis GLASSON	43-44



## AGENDA

### Mercredi 19 février 2014

Bureau UIT-CGT

### Jeudi 20 février 2014

Réunion CE et orgas de l'UGFF sur le rapport Pêcheur

### Jeudi 20 février 2014

OS/DRH : Elections 2014

### Jeudi 20 février 2014

Réunion CCAS

### Jeudi 20 février 2014

Secrétariat OFICT-CGT

### Vendredi 21 février 2014

Collectif UGFF : Elections 2014 DDI

### Mercredi 26 février 2014

Secrétariat fédéral

### Jeudi 27 février 2014

OS/DRH : Elections 2014

### Lundi 3 mars 2014

Bureau UGFF-CGT

### Mardi 4 mars 2014

Groupe d'échanges MEDDE

### Mardi 4 mars 2014

OS/DRH : Elections 2014

### Jeudi 6 mars 2014

OS/DRH : Elections 2014

### Mardi 11 mars 2014

Secrétariat UIT-CGT

### Jeudi 13 mars 2014

OS/DRH : Elections 2014

### Lundi 17 mars 2014

Bureau UGFF-CGT

### Mardi 18 mars 2014

Groupe d'échanges MEDDE

### Mercredi 19 mars 2014

Commission exécutive FD

### Jeudi 20 mars 2014

Commission exécutive FD

### Jeudi 20 mars 2014

OS / SGG réunion de travail

### Jeudi 20 mars 2014

CTM

### Jeudi 20 mars 2014

Colloque CGT/FSU : Egalité pro

### Vendredi 21 mars 2014

Colloque CGT/FSU : Egalité pro

### Vendredi 21 mars 2014

OS/DRH : Elections 2014

### Jeudi 27 mars 2014

CE de l'UGFF-CGT

### Jeudi 27 mars 2014

OS/DRH : Elections 2014

### Lundi 31 mars 2014

Conférence nationale des UF

### Lundi 31 mars 2014

Bureau UGFF-CGT



## INFOS REVES



### Fonctionnaires Aucun nouveau sacrifice ne sera accepté !

Le président de la République l'a annoncé. Pour trouver, d'ici 2017, les 50 milliards de nouvelles exonérations accordées au Medef dans le cadre du « pacte de responsabilité » ce sont les budgets de l'Etat, des collectivités et de la Sécurité sociale qui doivent être revus à la baisse. Bref, se sont une nouvelle fois les salariés, retraités et les privés d'emploi qui seront durement ponctionner. (...)



### Négociation assurance chômage Un fossé entre organisations syndicales et patronales !

Cette troisième séance de négociation a surtout servi à mesurer l'écart entre les propositions syndicales et les propositions patronales. On peut même dire que les positions sont diamétralement opposées ; alors qu'en cette période de crise et d'augmentation du chômage l'ensemble des organisations syndicales cherchent à améliorer les droits des privés d'emploi, le patronat lui refuse catégoriquement de mettre la main à la poche et cherche toutes les pistes d'économies possibles sur le dos des demandeurs d'emploi. (...)



### Ouverture dominicale Décret annulé, mais le combat continue

La suspension par le Conseil d'Etat du décret concernant l'ouverture dominicale des magasins de bricolage était une décision attendue. La confédération CGT comme sa fédération du Commerce et des Services se félicitent de cette décision qui sanctionne un décret pris à la hâte et sans consultation d'aucune sorte. (...)

suite sur : [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)

# **CONFERENCE NATIONALE des UNIONS FEDERALES**

## **31 MARS, 1 et 2 AVRIL 2014**

CONFERENCE NATIONALE  
des UNIONS FEDERALES

# **NOUAN le FUZELIER 41**

- ✦ Depuis les transferts vers les collectivités, les UF CGT départementales ont bien souvent disparu.

Les UF continuent d'exister principalement dans les services de l'Etat ; DIR DIRM, VN et parfois dans quelques DDT/M.

C'est pourquoi le 15e congrès fédéral de 2013 a décidé de réunir les militants des unions fédérales UF toujours existantes pour faire le point de notre vie syndicale CGT dans les services et surtout apporter des pistes d'amélioration.

Sont invités à s'inscrire tous les camarades OPA qui participent à la vie des unions fédérales.

Des modalités de prise en charge financière sont prévues par la fédération suivant le secteur géographique.





## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

Montreuil, le 4 février 2014.

### **Note aux militant(e)s pour la Conférence des Unions Fédérale des 31 mars – 2 avril 2014 à Nouan le Fuzelier (41).**

Le 15ème congrès fédéral des 3 au 7 juin 2013 a décidé de réunir les militant(e)s des Unions Fédérales pour faire le point sur notre vie syndicale CGT dans les services et les établissements afin de dégager ensemble des pistes d'amélioration.

Les Unions Fédérales étaient et sont encore dans certains services les pivots de notre activité fédérale CGT (coordination de l'activité des sections des syndicats nationaux) mais , les transferts, les réorganisations, les fusions, la RGPP et la MAP, la réduction drastique des effectifs, intervenus depuis 2007, etc. ont mal menés d'une part les personnels et ont un impact significatif sur l'organisation et la vie syndicale de nos outils CGT, notamment les Unions fédérales, sur les lieux de travail et dans les services.

Nos outils CGT sont là pour définir avec les syndiqués et les salariés les revendications. Ils définissent aussi la démarche pour porter les revendications et construisent avec les syndiqués et des salariés avec le rapport de force nécessaire face aux directions et au gouvernement.

Nous avons besoin de faire un état des lieux précis, de définir ensemble des pistes de progrès afin d'affronter à la hauteur nécessaire les enjeux qui nous sont posés : déploiement de la CGT dans tous les lieux de travail, vie syndicale avec les syndiqués, vie syndicale dans les services, syndicalisation de masse, les élections de 2014, etc.

la CEF des 5 et 6 novembre 2013 a décidé la tenue de la conférence des unions fédérales les 31 mars, 1<sup>er</sup> et 2 avril 2014. Pour cela, la direction fédérale a réservé le site de Nouan le Fuzelier dans le Loir et Cher pour accueillir environ 150 militant(e)s issus du plus grand nombre de services.

Cette conférence a 3 enjeux majeurs :

- redynamiser notre vie syndicale afin de gagner sur la construction du rapport de force, indispensable pour porter le revendicatif,
- être plus nombreux à la CGT par la syndicalisation de masse,
- gagner les élections professionnelles du 4 décembre 2014,

La direction fédérale souhaite la participation des militant(e)s porteurs d'analyses et de réflexions sur la vie syndicale de leurs lieux de travail. Cette conférence ne sera pas décisionnelle et l'objectif n'est pas non plus de refaire le congrès fédéral sur le revendicatif ; il appartiendra à la commission exécutive fédérale de donner les suites appropriées à partir des débat et notamment sur les 3 axes majeurs.

La préparation collective dans les unions fédérales, les syndicats, les sections doit nous permettre de dégager des pistes de travail. Réunir les syndiqué(e)s et les militant(e)s pour débattre ensemble de l'état de nos forces, notre capacité à les mettre en mouvement, les axes à développer et à mandater les représentants des unions fédérales pour la participation à la conférence. C'est dans ce cadre qu'un PV de réunion préparatoire est à établir et à retourner à la fédération.

La CEF des 5 et 6 novembre 2013 a mis en place des groupes de travail pour la rédaction du document préparatoire de cette conférence sur les secteurs d'activité de la fédération : DIR, DREAL – DDT-M, DIRM – DML, Voies navigables, Ile de France, DOM et vie syndicale. Ce document préparatoire vous sera envoyé à la fin de février et vous servira pour la préparation avec les syndiqués.

Pour cette conférence la direction fédérale veut réunir les militant(e)s de tous les secteurs d'activité de la fédération et a d'ores et déjà décidé la prise en charge d'un militant(e) par département pour les DDTM et DREAL (transport et l'hébergement au centre).

Pour les DIR, DIRM et DT de VNF, au vu de l'étendue géographique sur un nombre important de départements, la participation devra prendre en compte la présence des composantes issues des syndicats nationaux (SNPTRI, SNOA, SNPTAS, SNPAM, SNAPB). Pour les UF qui souhaiteraient venir à plusieurs une participation financière sera demandée. Le secrétariat fédéral en définira les modalités. Vu les enjeux financiers engagés, le secrétariat fédéral suivra de près les inscriptions. Le déplacement groupé est recommandé afin de limiter les frais de transport.

Ci-joint :

- les modalités pratiques pour accéder au centre.
- le modèles de PV de réunion de préparation de la conférence.
- la fiche d'inscription-hébergement.
- le questionnaire vie syndicale des UF.
- le programme de la conférence.

# CONFERENCE DES UNIONS FEDERALES NOUAN LE FUSELIER

Du lundi 31 mars 2014 au mercredi 2 avril

le domaine de Chalès nous accueillera pour mener à bien nos travaux. Situé en Sologne dans le département du Loir et Cher (41) en région centre à quelques 180 kilomètres de Paris entre Orléans et Vierzon

Lamotte Beuvron est le bourg le plus proche

## MOYENS D'ACCES

⇒ **Par la route** : toutes possibilités (voir dernière page) Nous demandons à tous de faire le nécessaire pour utiliser les véhicules de la cgt

⇒ A la sortie de Nouan le Fuselier

Prendre la direction de St Viâtre et vous avez 1.5 km à effectuer

⇒ **Par le train** : train jusqu'à la gare de Nouan le Fuselier.

⇒ Une navette sera à la disposition des délégués pour les acheminer au domaine de Chalès ; quelques exemples de train :

Un train au départ de Paris 'Austerlitz a 11h00 pour une arrivée vers 13h30 à Nouan le Fuselier

Un train au départ de Paris Austerlitz à 12h30 pour une arrivée vers 15h20 à Nouan le Fuselier

⇒ Au retour le mercredi :

Départ à 15h20 de Nouan le Fuselier arrivée 17h52 à Austerlitz

La commission d'Organisation de la conférence assurera l'accueil des délégués à partir de 13h30 ; elle aura d'autre part pour mission :

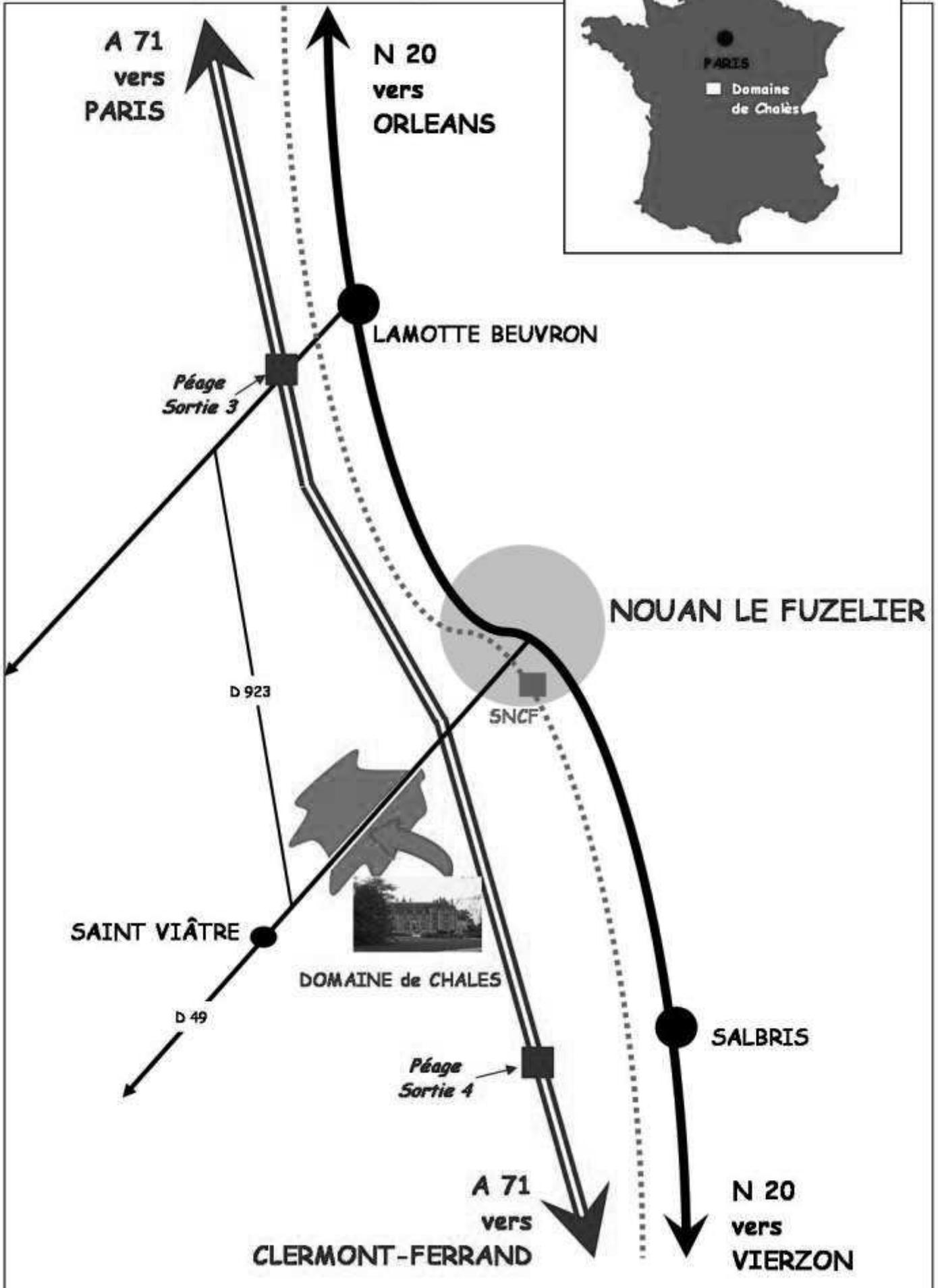
- d'effectuer le pointage des délégués
- de vérifier la provenance des délégués

## HEBERGEMENT

Chambres de 2 ou de 3 avec douche et sanitaires.

Le linge de toilette est fourni

# PLAN d'ACCES





**FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT  
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01.55.82.88.75 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

**Programme de la conférence nationale des UF  
31 mars – 2 avril 2014**

**Lundi 31 mars 2014**

13h30 à 15h00 : Accueil des délégués

15h30 – 19h30 :

- Informations pratiques et présentation de l'ensemble du déroulement de la Conférence nationale : **Didier PACOT**
- Rapport d'ouverture et objectif de la Conférence nationale : **Nicolas BAILLE**
- Débat général

**Mardi 1<sup>er</sup> avril 2014**

8h30 – 12h00

- Présentation par les pilotes des groupes de travail des contenus revendicatif par secteur : DREAL et DDT-M (**D Horeau, Fr Combrouze**) ; DIR (**Ch Breuil, W Garing**) ; VN (**Ch Hegot, G Le Briquer**) ; DIRM (**N Mayer**) ; DOM et DR Ile de France (**G Silène**).

14h00 – 16h00

- Suite sur le revendicatif par secteur et débat général.

16h30 – 18h30

- Analyse des questionnaires vie syndicale des UF et fonctionnement des instances : **D PACOT** et **F.B LOUET**

**Mercredi 2 avril 2014**

8h30 – 12h00

- Suite du débat général sur la vie syndicale des UF
- Enjeux des élections de décembre 2014 : **Maurice BARLA**

14h00 – 15h00

- Conclusion des journées et perspectives : **Isabelle PERON**



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT  
ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

**Conférence nationale des Unions Fédérales des 31 mars - 2 avril 2014**  
**Procès Verbal de réunion préparatoire.**

**à retourner à la fédération au plus tard le 15 mars 2014**

Service :

département :

Union Fédérale de :

date de la réunion :

lieu de la réunion :

AG de syndiqués :

réunion de militants :

autres :

nombres de participants :

sections présentes :

mandate :

Principaux éléments de la discussion :

appréciation collective de la vie syndicale :

pistes de réflexions, propositions :



**FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT  
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
 tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50  
 E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

**Questionnaire « vie syndicale » des Unions Fédérales CGT  
pour la conférence nationale des UF d'avril 2014**

Service :

Département :

Personnels dans le service :

- PTRI
- OPA
- PTAS
- PAM
- Autres

La représentativité CGT (nbre de sièges) :

- CT
- CHSCT
- Secrétaire CHSCT CGT
- CLAS
- Président CGT                    oui (mettre le nom)                    non
- MGET
- Président CGT                    oui (mettre le nom)                    non

UF est elle constituée dans le service                    oui                    non  
 Si oui sections participantes : PTRI                    OPA                    PTAS                    PAM                    Autres  
 Statut déposé                    oui                    non

Secrétaire UF :

Bureau UF (composition) :

Commission Exécutive UF (composition) :

Vie Syndicale, réunion de l'UF :

	souvent	un peu	pas du tout
Secrétariat UF			
Bureau UF			
Commission Exécutive UF			

Préparation des instances consultatives en UF :

	systématique	souvent	un peu	pas du tout
CT				
CHSCT				
CLAS				
CAP				
CLF				
Autres (à préciser)				

	régulièrement	De temps en temps	Pas du tout
HMI			
AG de personnels			
AG de syndiqués			

Formation syndicale (à préciser) :

Diffusion d'information :

- |  |     |     |
|--|-----|-----|
| - Courrier du militant                     | oui | non |
| - Bulletin UIT                             | oui | non |
| - Consultation site internet fédéral       | oui | non |
| - Infos des différents syndicats nationaux | oui | non |

Remarques :

### **IMPORTANT - IMPORTANT**

Ce questionnaire est à retourner à la Fédération pour le vendredi 17 janvier 2014 au plus tard !

L'adresser par mail :

[fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr)

[orga.equipement@cgt.fr](mailto:orga.equipement@cgt.fr)

**Fiche d'inscription et d'hébergement**  
**A retourner pour le 5 mars 2014 au plus tard à la**  
**Fédération**

Fédération nationale CGT de l'Équipement et de l'Environnement  
263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr)

**Réaliser une fiche par participant**

Organisation : .....

Nom et Prénom du délégué : .....

Téléphone : .....

N° de portable : .....

Mail : .....

**L'accueil des délégués se fera le lundi 31 mars de 13 h 30 à 15 h 00 ; merci de prévoir  
votre arrivée dans ces horaires**

**Date et heure d'arrivée :**

- Train, gare de Lamotte Beuvron:
- Train, gare de Nouan le Fuzelier:
- Voiture :

**Date et heure départ :**

- Train, gare de Lamotte Beuvron:
- Train, gare de Nouan le Fuzelier:
- Voiture

**Les travaux de la conférence débuteront le lundi 31 mars à 15 h 30 et se termineront le  
mercredi 2 avril à 15 h 00 ; merci de prévoir votre départ après la clôture de la  
conférence**

lundi 31 mars 2014		Mardi 1 <sup>er</sup> avril		mercredi 2 avril 2014	
Repas	Nuit	Repas	Nuit	Repas	
S	N	M	S	N	M

S : Soir ; N : Nuit ; M : Midi ; Mettre une croix dans les cases correspondantes



7 mars 2014

Rencontre nationale

# Égalité Femmes - Hommes

## *La CGT mobilisée !*

---

Salle du CCN  
Bourse Nationale du Travail  
263 rue de Paris-93516 Montreuil Cedex  
Métro : Porte de Montreuil ou Robespierre (ligne 9)  
Bus : ( Porte de Montreuil), 215 ( rue de Paris)

Programme de la journée du 7 mars 2014 (10h00-17h00)

**Égalité femmes - hommes : la CGT mobilisée !**

**10h00 :** Accueil

**10h30-12h30 :** Un atelier de formation - débat au choix

1. *Les classifications et grilles de salaires : enjeux et perspectives* - par **Sophie Binet, Rachel Silvera** et **Sylvie Brunol**
2. *Les accords égalité : état des lieux de l'existant et pistes de bonnes pratiques* - par **Michel Miné, Sabine Reynosa** et **Clémence Helfter**
3. *La charte de l'égalité de la CGT (2007) : mise en œuvre et marge de progression en interne* - par **Maryse Dumas, Raphaëlle Manière** et **Céline Verzeletti**

**12h30-14h00 :** Déjeuner pris en commun (« derrière les rideaux »)

**14h00-14h30 :** Restitution synthétique des trois ateliers du matin

**14h30-17h00 :** Meeting « **Je lutte, tu luttas, elles luttent !** »

**14h30-14h45 :** Introduction à la table ronde - **Céline Verzeletti**

**14h45-16h45 :** Table ronde avec les témoignages de camarades en lutte pour l'égalité et les droits des femmes en France et au niveau international.

Un interlude aura lieu au cours de la table ronde avec des petits sketches humoristiques mettant en scène les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes et les stéréotypes.

**16h45-17h00 :** Clôture par Sophie Binet

**Coupon- réponse**

**à renvoyer avant le 28 février 2014**

à la Commission Femmes/Mixité, case 3-2, 263 rue de Paris  
93516 Montreuil cedex ou par courriel à [s.burdett@cgt.fr](mailto:s.burdett@cgt.fr)  
auprès de Sylvie Burdett

NOM : .....

Prénom : .....

Organisation : .....

Adresse : .....

Tél : .....

Courriel : .....

Souhaite participer à l'atelier n° 1

l'atelier n° 2

l'atelier n° 3

Participation au repas : 10,00 euros

Déjeunera

Déjeunera pas

**Plénière**  
**Salle du CCN - Montreuil**



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT  
ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 55 82 88 70  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

**Journée d'action des Directions Interdépartementales des Routes (DIR)  
du ministère de l'écologie (MEDDE) :  
contre le scandale national des privatisations des routes**

**Les agents des services routiers de l'Etat mobilisés pour exiger un arrêt des  
privatisations des routes dans le cadre du plan de relance autoroutier du Gouvernement**

Ce mardi 11 février 2014, de nombreuses initiatives organisées par la CGT, à travers toute la France et notamment dans les 11 DIR, ont permis à des centaines d'agents de l'Etat en arrêt de travail et rejoints par des agents des Collectivités, de réclamer une autre logique de financement des projets routiers que le recours à de nouvelles concessions à péages avec les sociétés autoroutières actuelles. Les concessions coûtent cher à la France (les profits des sociétés autoroutières ne sont pas réinvestis) et aux citoyens qui vont financer deux fois les projets du **plan de relance autoroutier du Gouvernement** : ce sont des travaux publics déjà largement financés par le contribuable et maintenant ils seront soumis à des péages que les usagers paieront pendant plusieurs dizaines d'années pour se déplacer et pour aller au travail.

La CGT exige un financement public à travers des marchés publics (*à quoi sert la Banque publique d'investissement (BPI) ? et le Gouvernement aura-t-il le courage politique de lever la suspension pour le milliard € de l'écotaxe poids lourds attendus ? La CGT revendique un pôle financier public pour exiger que les banques prêtent de l'argent pour financer les opérations d'intérêt général que sont les infrastructures multimodales de transport en complémentarité avec les routes*) et le renforcement du service public routier de l'Etat avec des agents publics sous statut. La CGT rejette l'abandon des missions et de l'emploi public au profit des sociétés d'autoroutes, monopoles privés qui regorgent de « l'or gris » grâce aux péages en hausse continue (+0,8% dès ce début d'année).

**Des milliers de tracts distribués** aux péages, dans les lieux publics aux usagers, des opérations de filtrages de circulation et opérations « escargots » sur les axes routiers concernés, dans les services des assemblées générales et des audiences auprès des directions des routes du ministère, des conférences de presse avec les journaux régionaux et locaux ainsi qu'avec les TV régionales, des rassemblements et délégations en préfecture ont démontré la capacité et la détermination des agents des services routiers à faire irruption sur la scène sociale pour prendre leur destin en mains.

Cette journée du 11 février fait suite à la première journée d'action interprofessionnelle du 6 février 2014, à l'initiative de la CGT ; elle confirme que les agents du public et salariés du privé sont disponibles à l'action collective sous des formes correspondant à la diversité des réalités du travail qu'ils ne veulent pas perdre et voir se dégrader au quotidien.

**Solidaires, d'une part, dans l'ensemble des DIR** qui sont toutes concernées par leur avenir, les emplois publics statutaires et leurs conditions de travail et **d'autre part, rassemblés dans la rue et sur les routes** pour porter leurs exigences de progrès social. Ils ont dit leur volonté de mettre un coup d'arrêt à la spirale de la fatalité des externalisations et des privatisations de leur missions.

Alors que le Ministère et les directions exercent une pression infernale sur les conditions de travail et les garanties minimales (temps de travail et temps de repos) et ne répondent en rien aux revendications des agents pour améliorer l'emploi, les rémunérations, les déroulements des carrières et aspirations sociales, cette journée démontre que, la volonté des agents à voir les politiques économiques et sociales changer, grandit. Le gouvernement et le patronat ne peuvent rester sourds.

**Cette journée est un tournant, la FNEE-CGT et ses organisations vont poursuivre la campagne de mobilisation des salariés du public et du privé, des populations et des associations environnementales et d'usagers. Gageons que les élus locaux et Parlementaires ne resteront pas insensibles en cette période électorale des municipales et européennes pour exiger un autre modèle de société que les privatisations des services publics !**

Montreuil, le 11 février 2014

## Intervention liminaire CGT- FSU Comité technique ministériel 13 février 2014

Monsieur le président, mesdames, messieurs, chers camarades,

**Les demandes que nous avons portées lors du comité de suivi ATESAT et ADS réuni le 4 février doivent être suivies d'actes concrets par le ministère en lien avec le SGG et les services du Premier ministre.** Pour que tous les personnels concernés soient positionnés dans des fonctions précises de conseil aux territoires et d'ADS Etat, ou dans d'autres missions des DDT(M), avec des organigrammes et fiches de postes, concertés. Des instructions techniques nationales en ce sens sont impératives, ainsi que des formations adaptées aux besoins et demandes. L'ensemble des garanties et engagements demandés vis-à-vis des agents devraient faire l'objet d'une lettre ministérielle et des textes nécessaires, assumant la responsabilité gouvernementale de ce que la lettre aux préfets de régions du 28 janvier sur les priorités 2014 des DDT(M) qualifie « d'année de transition ». Les personnels des DDT(M) ont besoin, comme les agents des DREAL, de visibilité pour le présent et l'avenir de leurs missions. Et non d'accompagnement pour « partir on ne sait où », voire de mutation imposée dite « dans l'intérêt du service »...

**Sur les rémunérations, les pertes de pouvoir d'achat des agents publics se cumulent.** Par la non revalorisation du point d'indice. Par l'augmentation des cotisations retraites (part salarié) des agents publics. Les hausses de TVA aggravent cette détérioration du pouvoir d'achat ; comme le report en octobre, et non plus au 1<sup>er</sup> janvier, de la revalorisation des APL pour les locataires éligibles. Notre revendication de reconstruire des grilles salariales reconnaissant les qualifications et assurant des déroulements de carrière dans la durée des fonctions à chacune et chacun dans les différentes catégories doit normalement, selon l'agenda, faire l'objet de discussions avec la ministre de la Fonction publique à partir du second trimestre 2014. Ces discussions sont mises sous la pression du programme de réduction des dépenses publiques de 50 milliards d'ici 2017 ! Et ce matin encore, à la radio, c'est le président du groupe socialiste à l'Assemblée Nationale qui assure que le gel des avancements des agents publics fait bien partie des pistes du ministre chargé du budget.

**Concernant les mesures catégorielles METL/MEDDE en 2014, nous relevons la division par deux de leur enveloppe en quelques années.** Vous avez rencontré les organisations syndicales pour faire le bilan de l'agenda social 2013 et préparer l'agenda social 2014. Une partie très significative des mesures prévues n'a pas débouché. Ainsi, en notant le rapport remis par le CGEDD, nous demandons que les volets de revalorisation des carrières et rémunérations des personnels de catégorie C soient concrètement financés et mis en œuvre en 2014, avec un plan ambitieux de requalification de C en B. Les engagements pris à la constitution des corps de SACDD et de TSDD en matière de taux pro/pro n'ont pas été tenus en 2013. Ils doivent être respectés !

Au sujet de la mesure générale Fonction Publique de points d'indice augmentés pour différentes échelles des corps de catégorie C, paru fin janvier, **nous demandons que les PSI disposent bien des outils de gestion pour la traduire sans délai dans les paiements des agents concernés et sa transposition aux OPA.** Nous vous avons saisi des tensions importantes vécues en administration centrale par les personnels du service GAP et des difficultés subies en conséquence par de nombreux agents : elles appellent intervention de votre part.

S'engage en ce début 2014, la réalisation au titre d'application de la loi Sauvadet de mars 2012 des opérations de titularisation des personnels éligibles selon leur catégorie par entretiens, examens professionnels ou concours. **Nous vous demandons de garantir des moyens prioritaires aux équipes RH pour les aides et conseils à apporter aux agents dans les étapes de ce processus.** Autre demande, pour un certain nombre de A sur des fonctions techniques, celle de l'ouverture d'accès aux corps des IAE en sus du concours ITPE : quels contacts avec le ministère chargé de l'agriculture à ce sujet ?

**S'agissant des CAP et CCP**, nos élus font remonter des pratiques DRH en matière de mobilité, de promotion, qui amenuisent les prérogatives de ces commissions et les droits des personnels, au profit de « règles » de gestion non discutées, et nous mettons « règles » sous guillemets. Nous vous demandons le respect du dialogue social en ce domaine également.

**Sur nos crédits d'intervention**, nous vous avons interrogé à plusieurs reprises, sans réponse, sur les conséquences de la non perception en 2014 par l'AFITF et les collectivités territoriales de l'écotaxe sur les poids lourds.

**Le 11 février, les collègues des DIR se sont mobilisés en s'adressant aux usagers et responsables locaux contre le financement privé sur les routes et autoroutes nationales, par la technique de l'adossement généralisé des concessions. En fin de compte, une privatisation extensive du réseau Etat dans la durée comme sur les linéaires « touche par touche », et la privatisation de l'ingénierie routière comme de l'exploitation.** Nous nous opposons à cette solution délétère, nommée « plan de relance autoroutier », encore soumise à l'accord préalable de la Commission européenne au titre des règles de la concurrence. Comme nous refuserons la généralisation de nouvelles concessions pour d'autres projets routiers listés par le rapport Duron validés en juillet dernier par le gouvernement au titre du PIA.

L'AFITF est exsangue, amputée. Son Président annonce dans le journal Les Echos un non engagement dans les volets Transports multimodaux des contrats de projets 2014-2020 en discussion avec les régions. Il déclare également le **renoncement de l'engagement de contribuer à hauteur de 450 millions au cofinancement des projets de transports collectifs des collectivités au titre du 3<sup>ème</sup> appel à projets « Grenelle »**. Avec des redéploiements et des gels, pouvez-vous nous préciser lesquels, le budget 2014 permettrait d'honorer le paiement des opérations déjà lancées, mais ne donnerait plus de visibilité d'avenir. Le financement des modes alternatifs à la route pour le fret, par la régénération des réseaux existants ferroviaires et fluviaux, est très gravement compromis.

**Enfin, suite au vote contre unanime par le CTM du 19 décembre sur l'AFB**, nous n'avons reçu aucun signe de la part du ministère. Le DEB a indiqué, lors de la première réunion du 29 janvier dernier du chantier des personnels de l'environnement sur les deux volets ATE/TE et Contractuels, que les moyens supplémentaires des crédits Etat prévus pour l'AFB, pour d'autres établissements publics spécialisés et la Biodiversité en général avec les actions des DDTM et DREAL seraient au cœur des débuts de discussion budgétaire : **quelles sont les demandes de notre ministre à ce sujet ? Autres questions en ces domaines eau et biodiversité, où les effectifs DREAL et DDTM seraient appelés à diminuer** : est-ce bien la teneur des instructions de la gestion cible des effectifs 2014 ? Quelle est la ligne de conduite des pouvoirs publics face à des demandes de certaines régions d'exercer des compétences transférées de l'Etat sur l'eau ou la biodiversité ? Enfin nous condamnons fermement l'arrêt dans les DDTM, exigé par le ministère chargé de l'agriculture et le SGG, de l'ingénierie publique de conseil aux collectivités territoriales pour les services d'eau et d'assainissement.



## Déclaration liminaire CGT du 11 février 2014

### portant sur l'agenda social

#### Pénibilité

La CGT souhaite très clairement la réussite du travail entamé sur la pénibilité, ce qui suppose que les conditions pour le réussir soient réunies.

La CGT répète la logique qu'elle souhaite voir pleinement mise en œuvre :

- mise en œuvre d'une politique et de recensement des expositions et de prévention, pour changer le travail autant qu'il est possible et nécessaire. Nous ne mettrons aucun obstacle au déploiement d'une politique de recensement et de prévention, bien au contraire.
- mise en œuvre d'une compensation par un départ anticipé en retraite en cas d'impossibilité d'en finir avec les expositions.

Dans la Fonction publique, les missions de service public ne permettent pas d'éliminer l'ensemble des expositions, ce qui justifie l'existence du "service actif", organisé par corps et cadres d'emploi, qui sont des groupes homogènes de fonctions fondés sur l'exercice d'une mission particulière.

Dans la Fonction publique les questions sont :

- comment on détecte les expositions ?
- comment on les prévient ?
- comment on les élimine, et où s'arrête-t-on ? En d'autres termes quelles expositions sont "légitimes", car obligatoirement liés aux missions exercées, et lesquelles doivent être éliminées ?

Le compte pénibilité du privé est établi par la loi, mais ne peut pas être transposé tel quel dans la Fonction publique.

La loi confie à l'employeur privé la responsabilité d'établir l'existence et l'intensité de l'exposition à la pénibilité, met en place une cotisation propre aux employeurs dont les salariés sont exposés, auquel cas un compte pénibilité individuel est automatiquement alimenté par points.

Pour les employeurs publics, il n'est pas question de pénalisation, mais d'exercice contraint par nos missions de Service public. Il n'est d'ailleurs pas question de cotisation pénibilité.

Il ne peut surtout être question d'une alimentation automatique d'un système de compensation, décidé de fait par la volonté seule des employeurs publics particuliers, quels qu'ils soient.

Surtout si elle veut être exemplaire, la Fonction Publique est contrainte d'établir la limite entre les expositions "légitimes", inévitables et fondées sur l'exercice des missions, et justement compensées, et les expositions qui peuvent et doivent être éliminées.

Cet exercice ne peut être que réglementaire, ne peut relever que des décrets constitutifs des corps et cadres d'emploi. Ce n'est pas tel ou tel employeur public qui peut en juger, sous peine d'arbitraire et de rupture d'égalité.

C'est pourquoi la CGT considère que le plus simple est de renforcer et d'améliorer la reconnaissance de la pénibilité par le service actif, et de le fonder sur des critères incontestables de pénibilité et de dangerosité.

Notre argumentaire n'est pas "hors sol".

La question de la légitimité de l'exposition à la pénibilité et de la légitimité de la compensation se pose de façon permanente dans la Fonction publique.

On nous parle beaucoup dans ces réunions de prévention et d'exposition, mais le fait est qu'au moment d'enlever la reconnaissance de la pénibilité aux infirmières de catégorie A, on a oublié toutes ces questions. Pour éviter qu'une telle situation se reproduise, il faut un lien explicite et transparent entre critères de pénibilité et de dangerosité et compensation par le service actif.

Le gouvernement nous répond régulièrement qu'il ne faut pas anticiper la phase de négociation sur la forme de la compensation, par le service actif ou par une adaptation du compte pénibilité.

En attendant, les services gestionnaires de retraite, eux, prennent des décisions, sans attendre aucunement quelque résultat de négociation que ce soit, en posant exactement les mêmes questions que la CGT, mais dans la confusion la plus totale.

En ce moment, les services de la CNRACL enlèvent le service actif à des auxiliaires de puériculture et à des ambulanciers, sur la base de leur interprétation de ce qu'est l'exposition à la pénibilité, et sur la base de leur interprétation de l'arrêté du 12 novembre 69 listant les corps et cadres d'emploi en catégorie active.

Il serait même envisagé de toiletter cet arrêté, pour en finir avec ces difficultés.

Nous sommes donc dans la situation parfaitement absurde où nous entamons une grande phase de dialogue social sur la pénibilité du travail, pendant que des services gestionnaires de la Caisse des dépôts enlèvent des droits à certains agents en considérant eux-mêmes qu'ils n'ont pas assez d'exposition à la pénibilité. Sur instruction de qui ? Sur quel fondement incontestable ?

Et à quoi sert notre participation à ces débats, si les conclusions sont déjà prises de façon anticipée en dehors de tout débat avec nous ? Nous espérons que ce n'est pas le ministère de la Fonction publique qui pilote ces conclusions, en parallèle de nos débats présents, ce qui demande confirmation.

La CGT demande au gouvernement de s'assurer d'une maîtrise d'ensemble de la problématique de la pénibilité.

Nous considérons qu'il est nécessaire de fonder le service actif sur des bases plus claires, réglementaires et par corps ou cadre d'emploi. Nous sommes persuadés que le travail que nous entamons ne pourra qu'aboutir à cette conclusion.

En attendant, nous demandons un moratoire sur les situations dénoncées entre autres par les administratrices et administrateurs CNRACL CGT, et le respect des dispositions telles qu'elles existent de l'arrêté de 69.

Enfin, les agents des services routiers de l'Etat sont aujourd'hui en grève, contre la privatisation des routes, mais aussi pour la reconnaissance de la pénibilité. Ils revendiquent non seulement la bonification dans le cadre du service actif, mais aussi la reconnaissance du service actif pour leurs camarades de la territoriale travaillant sur les routes.



**13 février 2014**

## **Déclaration unitaire des syndicats de la Fonction publique**

**Carrières et rémunérations, les organisations syndicales interpellent**

**le Premier ministre**

L'ensemble des organisations syndicales\* de la Fonction publique est disponible et demande des négociations sur les « parcours professionnels, carrières et rémunérations » pour les agents de la Fonction publique.

En revanche, le contexte actuel marqué par les déclarations médiatiques contradictoires des derniers jours ne crée pas les conditions propices à la poursuite des discussions préparatoires à la négociation.

Les organisations syndicales attendent un courrier du Premier ministre affirmant que le gouvernement n'envisage pas le gel des avancements et des primes des agents de la Fonction publique.

C'est sur cette base que les discussions pourront reprendre.

\* CGT, CFDT, FO, UNSA, FSU, Solidaires, CFTC, CFE-CGC, FAFP



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 55 82 88 70  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

Montreuil le 3 février 2014

Monsieur Vincent MAZAURIC  
Secrétaire Général du MEDDE/METL

### **Objet : Dysfonctionnements au sein du service SG/DRH/GAP.**

Monsieur le secrétaire Général,

Nous tenons à porter à votre connaissance le sentiment d'insatisfaction des agents bénéficiaires du service « gestion administrative et paye » de la DRH tant par des personnels d'administration centrale que de services déconcentrés. Dysfonctionnements accrus, nous semble t-il depuis la centralisation de la paye de certaines catégories d'agents. A plusieurs reprises nous avons signalé ces dysfonctionnements aux responsables du service comme à la DRH ou à son adjoint à l'époque.

M. Cazottes a aussi eu connaissance de difficultés récentes.

A titre d'illustration, nous trouvons tout à fait anormal que des agents attendent plusieurs mois avant de percevoir un traitement « normalisé ». Que leur demande reste sans réponse, sans aucune information du service GAP.

Ces situations sont sources de difficultés pour les agents, voire de perte de prestations... De plus, elles entraînent un surcroît de travail pour les services de proximité. Nous sommes conscients que les agents de GAP sont surmenés et que leurs conditions de travail ne sont pas optimum.

C'est pourquoi, nous sollicitons un rendez-vous pour évoquer ces problèmes et entendre les solutions que vous pourrez nous proposer pour trouver un fonctionnement normal du service, pour apaiser le sentiment de mal être des agents y travaillant et pour apporter des réponses aux agents bénéficiaires.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le Secrétaire général,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Nicolas BAILLE'.

Nicolas BAILLE.

Copie :

- DRH
- RS/DRH



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT

### ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

#### **REUNION BILATERALE CGT/DRH**

#### **MESURES CATEGORIELLES 2014.**

**Vendredi 31 janvier 2014**

DRH : François Cazottes, Philippe Perrais, Richard Nigon

CGT : Charly Breuil, Fabienne Tatot, Jocelyne Pelé, Claude Pestelard, Camille Pujol, Claude Thibault, Carlo Capillon, Gaëtan Silène.

Pour la DRH, cette réunion est un exercice annuel qui consiste à une préparation avec chaque organisation syndicale afin de présenter les mesures catégorielles et recueillir les remarques de chaque OS avant de valider les propositions de la DRH au cours d'une réunion plénière qui doit avoir lieu au mois d'avril.

La présentation de la DRH se décompose en deux parties : le bilan de l'année 2013 et les propositions pour 2014.

La DRH nous indique que les enveloppes catégorielles sont en baisse depuis plusieurs années suite aux lois de Finances votées par les parlementaires.

Un budget triennal 2015-2017 est en préparation qui concernera, une enveloppe catégorielle et des mesures d'accompagnement.

En préalable, la CGT dénonce la chute vertigineuse de l'enveloppe catégorielle (moins 10 millions d'€ en 4 ans). Nous liions cette baisse avec le gel du point d'indice, la baisse du pouvoir d'achat, l'avalanche des réformes, l'absence de perspective, l'abandon des missions qui engendre un climat social plus que tendu.

Par ailleurs, la CGT ne peut pas accepter que des mesures réglementaires ou salariales viennent amputer des mesures catégorielles déjà restreintes par des réductions budgétaires.

La CGT dénonce le passage en force de la DRH sur la nouvelle prime s'appelant « Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) » alors que la Fonction Publique (FP) n'a toujours pas publié le décret, et que sept organisations syndicales sur huit l'ont refusé. Il est clair que la DRH veut être le bon élève et persiste à dire que le décret va être publié par la FP et l'appliquera.

## **Bilan 2013.**

L'enveloppe catégorielle était de 18 M€ à laquelle s'ajoutait une enveloppe de 6M€ au titre de l'accompagnement des réformes.

**Sur 18M€, 545 000€ n'ont pas été consommés**, concernant essentiellement la catégorie C et les OPA. Nous interpellons la DRH sur cette méthode qui consiste à afficher des prévisions et à ne pas les respecter. Nous demandons également des explications sur la coordination entre l'agenda social du ministère et les mesures catégorielles. Comment peut-on afficher des mesures dans un agenda social sans en donner les moyens à travers des mesures catégorielles ?

Pour les OPA, 220 000€ pour les grades ouvriers expérimentés et compagnons ont été bloqués par le budget qui lie la revalorisation des OPA à l'évolution de la catégorie C qui ne doit intervenir qu'au 1<sup>er</sup> février 2014.

La CGT considère que les mesures prévues pour revaloriser la prime de métier OPA dans les DIR n'est qu'un acompte nettement insuffisant pour s'aligner sur le régime indemnitaire existant des autres personnels d'exploitation. Nous dénonçons les décisions arbitraires des DIR qui ne respectent pas les métiers des OPA, notamment dans les ateliers. Le SNOA rappelle qu'il a écrit au DRH pour remettre à plat la prime de métier des OPA, qui doit être définie (et revalorisée) en fonction des métiers des OPA.

Deux notes de gestion concernant la revalorisation de la PTETE, ont été envoyées dans les services ce qui démontre le manque de sérieux de la DRH. Une fois de plus, ce sont les personnels qui en pâtissent. La DRH nous répond que seule la dernière datant de décembre 2013 doit être prise en compte : Donc ce sera une retenue sur salaire qui sera effectuée aux agents concernés.

Le passage de l'échelle 3 à l'échelle 4 n'a pas pu être réalisé ; la CGT trouve cela inadmissible, surtout que ce sont des agents d'exploitation qui sont recrutés et payés en dessous du SMIC. Car à chaque augmentation de celui-ci, le gouvernement est dans l'obligation d'augmenter les premiers échelons.

La DRH répond que la Fonction Publique n'a pas voulu appliquer le 100% de taux pro/pro de l'échelle 3 à 4 sachant que cela concernait 15 agents pour 30 000 € !!!

La CGT intervient pour rappeler à la DRH que les personnels d'exploitation ainsi que les TSDD EEI affectés à Mayotte ont été oubliés pour l'attribution de la PTETE alors qu'ils travaillent sur des routes gérées par l'État.

La DRH s'engage conformément aux accords des ministères datant de septembre 2013, à ce que Mayotte puissent bénéficier de cette PTETE.

## **Prévisions 2014**

Premier constat : 15M€ repartis entre le MEDDE et le METL soit une baisse de 3M€.

- Les mesures ne sont pas encore construites complètement, mais la DRH annonce cinq chantiers qui pourront être mis en œuvre : Catégorie C revalorisation Indiciaire sur un an. Barème salarial OPA. Accompagnement indemnitaire Augmentation de la PSR de 5%. Augmentation de la prime de métier. Convergence indemnitaire des B et C administratifs avec le MAF. Convergence ISS et PSR pour les TSDD. Astreinte en DDI. Prime de restructuration dans les DDI.

Pour les OPA, la DRH propose de reconduire la revalorisation des ouvriers expérimentés et compagnons en 2014 (avec au passage une diminution de 20 000€). La CGT ayant bien fait préciser à F.CAZOTTES que cette revalorisation devait être calée sur celle de la catégorie C (effective au 1<sup>er</sup> janvier 2014) constate l'insuffisance du montant de l'enveloppe prévue. En effet, la revalorisation de la catégorie C prévoit un indice majoré terminal 480 en 2014 et

485 en 2015, pour avoir un niveau équivalent en fin de carrière, il faudrait revaloriser la grille salariale des OPA jusqu'aux grades de spécialiste B et chef d'équipe B.

La DRH avoue ne pas avoir été jusqu'à cette hypothèse.

La CGT propose comme solution de revaloriser la grille complète des OPA ce qui serait considéré comme une mesure salariale et serait sortie ainsi de l'enveloppe catégorielle. Nous demandons que la revalorisation salariale des OPA soit inscrite dans la prochaine réunion prévue avec la DRH.

La CGT constate également que le montant prévu de 30 000€ sera nettement insuffisant pour mettre en phase la prime de métier des OPA.

LA CGT a interpellé le DRH sur la baisse salariale des OPA des DOM. En effet, la DREAL de Basse Normandie a arbitrairement appliqué le barème salarial de la zone 3 aux OPA des DOM qui jusque là étaient rémunérés en zone 1.

La DRH nous répond que cette décision ne provient pas de la DREAL mais du Budget qui s'appuie sur des textes réglementaires.

La CGT ayant fourni des textes relatifs aux OPA démontrant le contraire, la DRH a contesté la décision auprès du ministère des finances.

La CGT souligne la tension qu'une telle décision a provoquée dans les DOM dans un contexte de blocage des salaires et de cherté de la vie.

- Pour les personnels d'exploitation et TSDD EEI, la CGT a rappelé ses revendications et ce qu'elle voudrait que soit pris en compte pour le catégoriel 2014 : PTETE deux niveaux 5 000 € de l'AE au TSCDD sur des routes de -70 00 véhicules/jour et 7 000 € de l'AE au TSCDD sur des routes de + 70 000 véhicules/jour ainsi que dans les SIR et CEI de montagne. PSR à 7,5% du salaire brut moyen par grade pour les personnels d'exploitation tout en gardant le texte actuel, et la CGT est contre un texte unique regroupant la prime de service rendu et celle de rendement. Revalorisation de la PSRR pour les TSDD. Passage des CEEP à TSDD et des TSDD à TSPDD par tableau d'avancement

La CGT n'a obtenu aucune réponse de la part de l'administration, c'est édifiant !!!

**Pour les filières administratives et techniques**, la CGT rappelle qu'elle attend toujours le rapport final du CGEDD (conseil général de l'environnement et du développement durable) sur les agents de catégorie C. Le pré-rapport de juillet 2013 préconisait notamment la transformation de postes de C en B, confirmant le décalage entre les fonctions exercées de niveau B et la carrière des agents en catégorie C.

La CGT demande qu'un plan triennal de transformations de postes de C en B soit mis en œuvre dès 2014 puis en 2015 et 2016 pour les administratifs et techniques.

Le refus de la Fonction Publique et du Budget d'augmenter les taux promus/promouvables pour les adjoints administratifs et les syndics des gens de mer en 2013 continue à bloquer les déroulements de carrière et à contraindre des agents à partir en retraite sans atteindre le dernier grade de leur corps, Les crédits non consommés en 2013 doivent être budgétés en 2014 car la revendication sur les taux de promotion reste d'actualité,

La CGT souligne les annonces trompeuses sur la refonte de la grille des catégories C avec notamment la perspective d'un 9ème échelon au bout de 4 ans dans le nouveau 8ème échelon linéaire depuis juillet 2013, qui ne concernera donc personne avant 2017 !

Elle dénonce le retard pris dans la titularisation des personnels contractuels dont la loi date de mars 2012 et demande que les postes de passage de l'échelle 3 à l'échelle 4 soient augmentés en 2014 afin de permettre notamment aux agents dits "Berkani" d'être promus dès 2014 en adjoints techniques ou adjoints administratifs de 1<sup>ère</sup> classe (pour atteindre 100% des promouvables en 2015).

Le DRH précise que toutes les conséquences salariales et indemnitaires liées à la titularisation seront impactées sur la masse salariale et non sur l'enveloppe catégorielle 2014 tout comme

les régularisations dans les dossiers ZUS (la CGT y sera très attentive ...).

Les personnels non-titulaires sont les grands oubliés des propositions 2014 et, la titularisation ne concernant pas tous les agents, il doit être prévu une revalorisation de leur régime indemnitaire (alignement des RIL sur les C administratifs et versement d'une prime aux agents « Berkani »),

Le blocage des fins de carrière des RIN nécessite l'attribution de postes de promotion complémentaires sur 2014 et les dossiers individuels des agents de Forméquip doivent être expertisés, ceux-ci devant pouvoir bénéficier d'une prime de départ notamment,

La CGT souligne à nouveau la situation particulière des agents "Berkani" de droit privé qui n'ont pas bénéficié de la revalorisation du SMIC depuis 2010, Le ministère doit protéger ses salariés et faire valoir leurs droits auprès du ministère du travail !

Le chantage du ministère conditionnant l'attribution de 100 € de primes en 2014 aux adjoints administratifs et aux syndicats des gens de mer, à la mise en œuvre du futur RIFSEEP est inadmissible ! La CGT demande le déplafonnement de l'IAT actuelle et la poursuite de l'harmonisation avec le régime indemnitaire du MAAF (avec pour objectif celui des Finances).

En complément, la CGT demande l'alignement de l'IAT du dernier grade des adjoints administratifs (AAP1) et des syndicats des gens de mer (SGMP1) sur celui des adjoints techniques (ATP1).

La DRH indique que l'estimation de l'enveloppe prévue pour la refonte de la grille des C et B a été faite en année pleine et qu'ils regarderont s'il est possible de reporter sur l'indemnitaire pour la poursuite de l'harmonisation avec le MAAF, le montant dégagé par l'application reportée au 1er février 2014.

Les dessinateurs dont les primes (ISS + PSR) sont restées bloquées depuis trop longtemps, doivent bénéficier dès 2014 d'un coefficient d'ISS de 10 ainsi que les experts techniques des services techniques.

Les taux de promotions des catégories B ne permettent pas d'assurer à la fois un déroulement de carrière normal et la promotion des agents retraitables (TRGS). Des postes complémentaires doivent être dédiés à ces promotions dans les 2èmes et 3èmes niveaux de grade.

Les régimes indemnitaires des filières administratives et techniques pour les catégories B se situent près de ceux des catégories C et sont beaucoup plus éloignés de ceux des catégories A des 2 filières,

Au-delà des mesures proposées pour le rapprochement de la PFR avec le MAAF et de la régularisation du coefficient des TSPDD, la CGT demande un signe fort dès 2014 pour remettre le curseur à sa place au cœur des 2 filières !

Le DRH indique seulement que suite à une rencontre spécifique présidée par le ministre Cuvillier, une proposition a été faite à la fonction publique de prévoir une augmentation du taux pro/pro de la filière des contrôleurs des transports terrestres dans un premier temps,

La CGT rappelle que la PFR n'a fait que creuser les inégalités financières entre des agents de même grade selon les services où ils sont en poste et que les restructurations en cours et les suppressions de mission ne permettent pas un vrai choix de poste.

Il sera nécessaire pour 2014, d'augmenter le nombre de postes aux coefficients de part fonction plus élevés dans les DDT-M pour les A et les B qui sont défavorisés par rapport aux directions régionales à l'effectif plus important, Ce point sera vu lors des réunions spécifiques sur la PFR dans les prochaines semaines,

En 2013, l'enveloppe de 6 millions d'€ pour les mesures d'accompagnement des restructurations n'a pas permis de payer tous les bénéficiaires qui ont dû attendre début 2014 pour avoir leurs versements. Il est indispensable que l'enveloppe 2014 soit abondée et la CGT demande que toutes les DDT-M figurent dans un arrêté global pour permettre aux agents qui

seraient contraints à une mobilité suite à la suppression de leurs missions, de bénéficier d'une prime de restructuration, alignée sur les dispositifs existants les plus favorables, même si leur site de travail actuel n'est pas fermé.

Le DRH indique que l'analyse du ministère est qu'il faut appliquer le bénéfice de la prime de restructuration aux agents des DDT-M dont le site n'est pas fermé et qu'elle est partagée par le SGG (secrétaire général du gouvernement), Il attend une confirmation,

La CGT et les agents sauront le rappeler aux ministres et au SGG !!!

La CGT fait remarquer que la question de l'égalité professionnelle brillait par son absence dans les mesures envisagées au titre de 2014. La CGT a proposé avec insistance que figurent dans cette enveloppe des mesures liées à cet enjeu, qui concerne aussi les établissements publics sous tutelle.

En effet, dans le cadre du dialogue social 2013, de nombreuses réunions ont été organisées par la DRH dont l'objectif était la mise en place d'une charte accompagnée d'un plan d'actions.

Aujourd'hui, nous notons un décalage important (puisque la charte devrait passer au CTM d'avril) et aucun plan d'actions n'a été arrêté alors que celui-ci doit s'étaler sur 2013 – 2017.

Le ministère doit prendre en compte la volonté du gouvernement d'avancer sur ce dossier et doit appliquer l'accord Fonction Publique signé le 8 mars.

Donc, les mesures catégorielles 2014 doivent explicitement prendre en compte des mesures et si pour l'instant elles ne sont pas encore clairement définies, elles doivent permettre de réduire les écarts de rémunération entre femmes et hommes au sein d'un même corps et entre filières (mesure 4 de l'axe 2 du protocole Fonction publique. Nous rappelons que la CGT demande qu'il n'y ait non pas une charte mais un accord ministériel sur l'égalité professionnelle.

Le DRH répond qu'il entend la demande mais s'interroge sur la manière de le concrétiser. La CGT l'invite à en discuter avec sa nouvelle chargée de mission Isabelle Antoine.

Pour la CGT, il y a véritablement un déni de dialogue social !!

- La DRH se fixe des objectifs : Utiliser la totalité de l'enveloppe catégorielle 2014 Cohérence entre les mesures catégorielles 2014 et l'agenda social des ministères. Négocie l'enveloppe catégorielle avec le Budget et la Fonction Publique. Propose de revoir les OS si refus du budget et de la Fonction Publique

Le DRH précise qu'une enveloppe évaluée à 1,8 million d'€ est prévue pour les cadres (CIGEM des attachés et PFR des architectes urbanistes), pour les marins et pour les non-titulaires (grille des RIN),

Le DRH rappelle que pour les établissements publics (EP) notamment IFSTTAR, CEREMA, VNF, les directions ont l'obligation de s'aligner sur les aspects réglementaires en gestion mais doivent prévoir une enveloppe catégorielle sur leur propre budget (les mesures ne seront pas financées sur le budget du ministère).

Pour la CGT, le compte n'y est pas, ce sont les personnels qui paient les décisions gouvernementales de restriction budgétaire alors que ce n'est pas aux agents de la fonction publique de subir les conséquences des déficits causés notamment par les aides publiques données au patronat.

Le ministre Philippe Martin s'était engagé auprès de la CGT lors d'une rencontre en décembre, à présider une réunion pour faire un point dans le cadre de l'agenda social ministériel, au cours du mois de mars, La CGT lui rappellera les revendications notamment catégorielles des agents,

**Mobilisons-nous en masse pour changer ces orientations budgétaires.**



## Comité de suivi ADS/ATESAT réunion du 4 février 2014



### Comité de suivi ADS/ATESAT du 4 février 2014

Le 21 janvier à l'installation du Comité de suivi par le secrétaire général, les organisations syndicales avaient quitté la séance, en protestant contre le fait accompli de messages aux préfets et demandant la re-convocation du Comité. **Cette réunion a donc eu lieu le 4 février après midi.** Le secrétaire général précise que les documents, transmis aux OS le 24 janvier correspondent à un projet de note aux préfets que la ministre Cécile Duflot va leur envoyer pour « situer la réforme de l'appui aux territoires » et à une instruction technique sur les modalités de la fin des prestations restant à réaliser en 2014 et 2015, prévues par les conventions ATESAT signées en 2013 avec les communes.

En réponse à nos demandes (voir déclaration CGT-FSU ci-dessous et compte rendu du début de réunion du 21 janvier (voir site [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr))), le secrétaire général assure que la signature dans les prochains jours de ces documents à l'attention des préfets et DDTM répond à l'urgence : loi de finances 2014 (article 123 supprimant le dispositif ATESAT) et adoption parlementaire finale et imminente de la loi ALUR (qui prévoit la fin de l'instruction par les DDTM des autorisations du droit des sols ADS pour les petites communes à compter de juillet 2015). Il reconnaît que cela ne fait pas le tour des dispositifs attendus et revendiqués.

**Tant pour les missions ADS Etat qui demeurent avec des évolutions, que pour les missions de conseil et d'appui aux territoires devant remplacer les missions ATESAT...** L'organisation des services des DDTM pour les moyens et effectifs de ces missions, la formation des personnels, les garanties à donner aux agents, **la délégation CGT/FSU a exprimé l'exigence d'avoir des actes concrets, avec un cadrage national, des instructions positives et précises aux DDTM sur les fonctions à tenir, des droits précis pour les agents.**

**S'agissant des garanties à donner aux agents**, SG et DRH font le point sur 4 mesures :

- La compensation du surcoût des cotisations sociales (différence Etat/collectivités locales) remboursés aux collectivités pendant 2 ans par l'Etat pour les agents quittant la DDTM pour une collectivité (note de gestion du 20 décembre 2013, 4 M€ prévu)...
- Un projet de décret garantissant le maintien de l'ensemble des rémunérations (traitements et primes) sur une durée de 6 ans aux agents changeant de Fonction publique employeur (Etat/Territoriale) : décidé en réunion interministérielle le 20 janvier, ce projet de décret sera soumis au Conseil de la fonction publique en mars...
- Une disposition législative créant une priorité de mobilité sur un nouveau poste pour les agents dont le poste est supprimé, sera insérée dans le projet de loi « déontologie fonction publique » qui sera débattu au Parlement au printemps...
- Le versement de primes de restructuration en cas de réorganisation des fonctions, sans fermeture de site ou sans changement de résidence administrative pour les agents, à confirmer par le SGG et la direction des services financiers...

**La délégation a pointé les limites de ces dispositifs.** Par exemple, le caractère très théorique de la priorité de mobilité (qui s'oppose aux droits d'autres agents et rencontre beaucoup d'obstacles), les disparités persistantes sur les régimes indemnitaires entre agents des DDTM selon les gestions ministérielles, des durées limitées (2 ans pour le remboursement aux collectivités du différentiel de cotisations), ou l'état de projet du dispositif garantissant le maintien des rémunérations. Les distinctions entre primes de mobilité en cas de changement de résidence administrative et primes de restructuration... Sur les modalités permettant que le versement de primes de restructuration ne conduise pas à rendre imposable des agents qui ne l'étaient pas, le SG se rapproche de la direction des finances publiques...

Le DRH rappelle que les CVRH ont reçu consigne prioritaire de recevoir et d'aider les agents des DDTM des missions ATESAT et ADS dans leurs recherches de postes et besoins de formation...

## **L'Administration doit assumer ses orientations et décisions en élaborant une méthode à la hauteur des enjeux pour les agents et les services !**

La délégation CGT/FSU a souligné qu'au delà de différences entre départements, la fin de l'ADS pour les communes (hors RNU) et de l'ATESAT, engendrait une restructuration importante des DDT(M). D'autant que les directeurs ont reçu consigne d'élaborer un projet de service priorisant les missions de la DDT(M). Ils disposent d'ores et déjà de la note du 18 mars 2013, des orientations avec les annexes (fiches métiers sur le conseil aux territoires) remises par la ministre en juillet dernier, ainsi que de lettre interministérielle aux préfets de régions du 28 janvier 2014 sur les priorités nationales 2014 des DDTM, mentionnant les réformes ADS/ATESAT « dont l'importance oblige à porter une attention toute particulière à leur volet social »...

Au vu des expériences passées à l'ex-Equipement lors des transferts de compétences aux départements, lors de la fusion DDE/DDAF et lors de la création des DDT, nous sommes face à une restructuration lourde pour les activités DDTM et leurs unités territoriales avec plus de 4000 agents directement visés. Pour cette raison, à partir d'exemples en cours, nous faisons le constat qu'il est impossible de procéder au repositionnement des agents perdant leur postes par le biais des procédures normales de mobilité. En effet, cela place ces agents en compétition pour un poste avec leurs collègues qui eux souhaitent muter pour raison sociale ou professionnelle « classique ». Cette situation augmente le stress des agents touchés par la perte de leur poste et génère des situations conflictuelles inextricables.

C'est pourquoi la CGT/FSU revendique que la méthode employée en 2007 et 2009 soit reproduite à savoir :

- un projet stratégique de la DDT intégrant les nouvelles missions de conseil aux territoires et d'ADS Etat, avec un projet de service et un organigramme cible,
- cet organigramme doit faire apparaître, les postes maintenus, les postes modifiés, les postes supprimés ainsi que tous les postes créés au titre du repositionnement des missions de la DDT,
- un pré positionnement de tous les agents concernés respectant leurs souhaits, une bourse aux postes vacants, afin que chaque agent puisse retrouver une visibilité sur son positionnement, sur la base de critères de priorités objectifs et qui soient compris de tous.

**Par cette revendication, nous voulons que la situation professionnelle et personnelle de chaque agent, notamment celle et celui touché par la perte de son poste, fasse partie intégrante de la concertation en comité technique sur l'avenir de la DDT(M), l'avenir des missions, les fiches de postes et évolutions de leur contenu ainsi que le programme de formation nécessaire .**

Nous voulons que les membres du Comité Technique et du CHSCT puissent jouer pleinement leur rôle sur l'ensemble de leurs compétences et attributions, de façon cohérente et non être relégués au rôle de simple « béquille » d'agents qui souffrent et s'interrogent sur leur avenir. **Nous portons l'exigence de redonner de la visibilité et de la légitimité aux agents des DDT(M) qui comme tous salariés ont le droit de se projeter sur leur avenir et des perspectives de carrières !**

Oui, il faut de l'accompagnement pour les agents et les militant(e)s n'ont jamais fui leurs responsabilités en la matière, mais il faut aussi et surtout remettre du collectif, donner des droits et du respect !

**Dans ses réponses ci-dessous, le Secrétaire Général n'a pas retenu l'ensemble de notre revendication... (il assure être en contacts soutenus avec le SGG). La CGT/FSU la maintient et entend la porter aussi devant l'autorité hiérarchique directe des DDT(M), à savoir le Premier ministre et le secrétaire général du gouvernement.**

Dans la suite des discussions, où nous réitérons avec différents exemples les situations dans les DDTM et leurs unités territoriales, **nous obtenons un certain nombre d'engagements du SG et du DGALN, afin d'empêcher que les agents des fonctions ADS et ATESAT se « débrouillent avec ou sans leur hiérarchie »** ...Nous devons ainsi recevoir et examiner :

- Un projet de note aux DDTM s/c des préfets sur l'organisation des services chargés des fonctions ADS et Conseil/Appui aux territoires,
- Des projets d'instructions techniques détaillant les tâches des fonctions Conseil/Appui aux territoires et celles des fonctions ADS Etat (pour celles-ci en rapport avec les modules de formations ADS du flash DGALN du 14 janvier dernier),
- Une lettre de la ministre concrétisant les engagements vis-à-vis des agents.

Nous rappelons les « cibles » de réductions d'effectifs (en ETP) de l'année 2013 (- 660), pour ces deux fonctions du programme UTAH. ADS et Fiscalité : 3508 (janv. 2013) à 3051 (déc. 2013). ATESAT : 1435 (janv. 2013) à 1181 (déc. 2013). Et pour l'année 2014, le projet de réduire encore de – 411. **Derrière les ETP...Il y a des personnes.** Il faut donc suivre précisément la situation de chaque DDTM. A ce sujet, le document annuel de priorités 2014 des DDTM (co-signé le 28 janvier par 4 ministres), mentionne les Réformes de l'ADS et de l'ATESAT avec une année 2014 qualifiée de « gestion de la phase de transition ».

Nous ont présentés à l'oral les éléments d'une enquête à venir « état des lieux et impacts réformes ADS/ATESAT » par DDTM et zone de gouvernance qui sera conduite à trois reprises en 2014 (puis deux fois par an). Avec des données quantifiées sur le nombre d'agents dans ces deux fonctions (et d'ETP...), leur repositionnement ou non... Et des données qualitatives : attentes des communes et intercommunalités, des conseils généraux, au sein du département projet de « maisons de services publics » ou de « maisons de l'Etat »...

En résumé, cette réunion du comité de suivi a montré une certaine écoute, après de multiples alertes réitérées nationalement et localement. Les deux mesures législatives sont certes votées, mais si l'on parle de « transition » pour ces deux fonctions, les actes concrets au service des missions et des agents doivent suivre. Le SGG, qui pilote les DDI, et les préfets de région (nommés responsables de budgets opérationnels de programmes) doivent être dans « la boucle ». La lettre des médecins de prévention sur la situation de détresse des agents appelle bien des gestes forts. Avec les agents, nous jugerons aux actes et refusons ce qui ne doit pas être un plan anti-social. Prochaine réunion du comité de suivi : 26 mars 2014.

## **DECLARATION LIMINAIRE CGT-FSU au Comité national de suivi ADS/ATESAT du 4 février 2014**

Mesdames, messieurs,

Lors de la première réunion du comité national de suivi ADS/ATESAT le 21 janvier 2014, les représentants de la ministre Duflot, affichant la priorité au dialogue social, ont annoncé l'envoi aux Préfets, sans concertation préalable, d'une instruction relative à la période de transition précédant l'arrêt des missions ATESAT.

Devant ce déni de dialogue social, l'ensemble des organisations syndicales ont quitté la séance.

Aujourd'hui, le comité est à nouveau convoqué avec à l'appui, des projets de textes qui ne semblent pas avoir été diffusés ... Avez-vous des éléments fiables afin d'éclaircir cette situation ubuesque ?

Il nous semble que vous n'avez pas bien compris la teneur de nos déclarations préalables du 21 janvier dernier.

Sur le fond, en ce qui concerne l'arrêt de l'ATESAT, les documents proposés vont bien au-delà de l'article 123 de la loi du 30 décembre 2013 et, sous couvert de vouloir rassurer les élus sur une hypothétique possibilité des DDT(M) de poursuivre leur aide technique jusqu'en 2015, fixent au contraire des contraintes telles que, de fait, il sera impossible aux services de continuer leurs missions d'assistance.

La CGT et la FSU s'opposent à la signature de ces textes en l'état !

Par ailleurs, vous nous avez affirmé que les instructions de la Ministre étaient fermes sur les objectifs de ce comité de suivi, à savoir « que tout se passe le mieux possible pour l'agent, qui est au cœur du dispositif. ».

Pour la CGT et la FSU, c'est une évidence, l'agent doit non seulement être au cœur du dispositif, mais dans les services, il est déjà acteur de ses revendications pour obtenir les garanties collectives et les moyens financiers nécessaires.

Nous vous rappelons qu'un rassemblement d'une cinquantaine de délégués de DDT(M) a eu lieu le 16 janvier à l'occasion du CT des DDI. La délégation a rappelé au Secrétaire Général du Gouvernement ses responsabilités ainsi que celles de nos deux ministres en matière de pérennité des missions et des services de l'État que sont les DDT(M), de l'avenir des personnels et de l'affichage du plan social qui concerne près de 5 000 agents.

Nous attendons aujourd'hui le résultat de vos démarches en direction du SGG et des ministres, notamment celui du Budget, pour répondre enfin aux revendications légitimes des personnels qui vont bien au delà des mesures déjà annoncées.

Le Plan social entrepris doit être constitué d'un véritable projet de services par DDT(M), définissant un projet stratégique décliné avec un organigramme détaillé s'appuyant sur une définition positive et précise des missions et de leur contenu avec les effectifs et moyens correspondants :

mission de conseil au territoires  
mission maintenue et développée des tâches ADS (Permis Etat, Fiscalité, Contrôle de légalité, Expertise...)

Ces projets seront accompagnés d'un suivi ministériel et du SGG des DDT(M) à 3 ans.

S'appuyant sur ce projet de service, un cadrage national créateur de droits pour les agents, doit définir des règles de re positionnement en terme de poste maintenu, modifié ou supprimé et les priorités de positionnement. (comme cela a toujours été fait lors des restructurations précédentes)

Pour ce faire, un état des lieux et des études d'impact préalables à l'abandon des missions ADS et ATESAT sont obligatoires dans chaque service et dans les plus brefs délais.

En matière de droits des agents, ils vous ont clairement été exprimés dans notre déclaration du 21 janvier dernier.

De plus, la CGT et la FSU insistent pour que le budget 2014 soit abondé pour permettre à tous les agents concernés de percevoir une prime de restructuration alignée sur les dispositifs les plus favorables existants dans d'autres ministères, et si contraintes de mobilité, des indemnités de mobilité corrélatives. Pour cela, les 6 millions d'euros budgétés ne sauraient être suffisants (montant identique à 2013 alors que la DRH a été dans l'impossibilité de verser le solde des indemnités aux agents concernés fin 2013 reportant celui-ci sur l'enveloppe 2014).

la CGT et la FSU insistent sur la nécessité d'un arrêté global permettant à tous les agents ayant une mission supprimée de recevoir cette prime de restructuration, sans condition de fermeture de site ou de changement de résidence administrative.

En outre, nous demandons la reconduction de l'accord conclu avec le ministère du Budget lors des transferts de la loi d'août 2004, permettant aux agents non imposables de ne pas devenir imposables par le seul fait du versement de la prime de restructuration .

Où se situe l'instance de négociation avec le Ministre de l'Intérieur au sujet des « maisons de l'État » avec les sous-préfectures, qui pourraient permettre aux agents de rester sur place ?

Maintenant, les personnels, inquiets et excédés attendent des décisions concrètes, ils ne signeront pas de chèques en blancs.

**Place aux actes !**

## Baisse des coûts : 10% sur 5 ans

BUREAU NATIONAL

Aix-en-Provence, le 10 février 2014

**S**ous la pression syndicale, le « Comité Ciel unique » a réduit les ambitions irréalistes de la Commission européenne. Mais la note reste salée et l'avenir sombre. Le gouvernement s'est engagé dans le protocole DGAC à contrer cette politique européenne désastreuse et à user de toute son influence pour que les redevances soient révisées à la hausse. C'est insuffisant. L'USAC-CGT maintient la pression.

### TAUX DE REDEVANCE : LA FRANCE À CONTRE-COURANT DE LA TENDANCE ?

Lors de la réunion du « Comité Ciel unique » du 4 février dernier, le sujet principal était de déterminer les objectifs européens pour la période 2015-2019 (alias « RP2 »). Une majorité d'États a voté contre la proposition de la Commission européenne de **réduire le taux de redevance de 22,41 % sur 5 ans.**

Une autre proposition, plus réaliste vis-à-vis de la hausse du trafic (+1,2 % par an) a alors été formulée. Elle a reçu l'aval d'une majorité d'États.

Les actions européennes des 12 juin 2013 et 30 janvier 2014 ont largement influé une majorité d'États pour s'opposer aux projets dangereux de la Commission européenne.

Cependant, **ne crions pas victoire.** Ce compromis, même s'il est moins critique que la proposition initiale, n'est pas satisfaisant, les hypothèses de trafic restent trop optimistes. Mais surtout, une forte baisse des coûts est validée pour toute l'Europe.

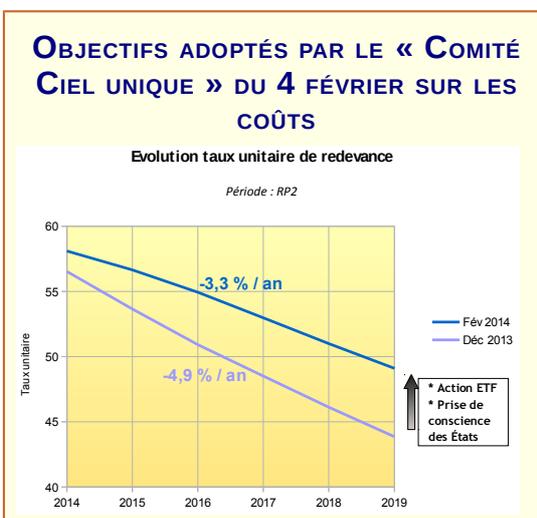
Il faut maintenant que la France tienne ses

engagements, inscrits dans le dernier protocole, d'augmenter ses taux de redevances.

**Prochaine étape importante :** Lors de l'élaboration de son « plan national de performance », la France

pourra-t-elle faire accepter une augmentation de ses coûts alors que la tendance européenne globale sera largement à la baisse ? A l'heure actuelle, il est trop tôt pour le dire. Si elle ne le peut pas, **les conséquences sociales seront lourdes pour tous les personnels DGAC,** toutes catégories et directions confondues. En effet, faut-il le rappeler, le budget annexe est abondé en majorité par les recettes issues des redevances de navigation aérienne.

Si tous les syndicats avaient été unis dans l'action du 30 janvier, les exigences de la Commission européenne auraient pu être davantage réduites. Maintenant le débat est clos au niveau de Bruxelles. L'USAC-CGT se retourne désormais vers le gouvernement français et l'appelle à tenir ses engagements.



### PROPOS IMPRUDENTS

Une petite phrase d'un représentant national du SNCTA parue dans la Tribune du 21 janvier dernier ([ici](#)) a retenu notre attention : « *Nous sommes prêt à nous engager sur une réduction forte de nos coûts, mais à partir de 2019, lorsque nous aurons à notre disposition les nouveaux outils* ».

Ce syndicat annonce donc qu'il ne s'opposera pas aux prochaines baisses de coûts. Le message envoyé est très mauvais. Ce n'est définitivement pas la position de l'USAC-CGT. Rappelons qu'à terme (2030) la Commission veut réduire les taux de redevance de 50%, tout en triplant la capacité.

**Agir au niveau européen afin d'éviter la casse au niveau national et combattre sur le long terme des objectifs irréalistes. C'est la seule stratégie gagnante !**

L'USAC-CGT, premier syndicat de l'Aviation Civile, est membre de :



Demande de bulletin d'adhésion	
Nom/Prénom : .....	
Corps : .....	Service : .....
Email : ..... Téléphone : .....	
Adresse : .....	

UNION SYNDICALE DE L'AVIATION CIVILE CGT

1, Rue Vincent Auriol  
13617 Aix-en-Provence  
cedex

Tél. : +33.4.42.33.76.85  
Fax : +33.4.42.33.76.94

Les syndicats de Météo France  
42 Av. G. Coriolis  
31057 Toulouse Cedex

à

Monsieur le Ministre de l'Ecologie, du  
Développement durable et de l'Energie

Hôtel Roquelaure,  
246 Boulevard Saint Germain  
75007 Paris

Objet : Demande d'audience

Monsieur le Ministre,

Nous sollicitons une entrevue que nous espérons rapide, tant les sujets que nous souhaitons évoquer avec vous nous paraissent urgents pour l'Etablissement Météo France et ses agents que nous représentons.

Lors du dernier rendez-vous en date les représentants du ministère ont affirmé vouloir poursuivre les fermetures de centres que nous subissons depuis 2 ans : 38 implantations, sur les 105 que comptait l'Etablissement avant la mise en œuvre de la réorganisation territoriale, auront d'ores et déjà été supprimées d'ici la fin d'année 2013. Ces 38 implantations supprimées pour un Etablissement comme le nôtre signifient une perte considérable tant techniquement, du fait de la diminution de la présence humaine locale, que socialement avec la réorientation des agents impactés par les fermetures vers des centres pérennes très éloignés. Dans le but d'arrêter ce gâchis, les organisations syndicales de Météo-France maintiennent leur exigence de moratoire concernant cette réforme territoriale.

Techniquement, le bilan des réorganisations « métiers » qui ont été mises en œuvre dans le même temps que la réorganisation territoriale démontre que toutes les craintes que nous avons pu exprimer ces dernières années étaient fondées. Les outils tant vantés pour vendre les bienfaits de ces réorganisations aux préfetures ne sont pas au niveau d'exigence attendu. Les interventions humaines dans cette chaîne de prévision ne sont plus valorisées comme elles pourraient l'être. Il s'ensuit, de plus, une perte de sens des métiers fortement préjudiciable tant pour la santé des agents que pour la bonne marche de l'Etablissement.

Humainement encore, 32 des centres fermés sont significativement éloignés de centres « pérennes », parfois jusqu'à 160 km voire plus. Cela représente la réorientation de plus de 150 agents, pour la plupart accompagnée de mobilité dans « l'intérêt du service ». Nous ne pouvons pas nous contenter du traitement « social » appliqué aujourd'hui aux agents impactés.

Nous nous élevons contre la violence de ces fermetures de centres qui ne tiennent aucunement compte des drames qui se cachent derrière chaque mobilité d'agent impacté et les ruptures socioprofessionnelles extrêmes que cela représente pour eux et leur famille.

Le mandat du PDG de l'établissement public Météo-France sortant était de poursuivre la restructuration initiée sous le précédent gouvernement, soit, fermer encore 22 centres entre 2013 et 2016. Une centaine d'agents attendent dans l'angoisse depuis 2008 de connaître leur sort. Nous pensons que des solutions de maintien sur place peuvent être trouvées. Cela assurerait une présence réelle de Météo-France au plus près des usagers et éviterait une casse sociale évidente.

Les réorganisations concernent également de nombreux services qui subissent une centralisation des tâches comme les services informatiques ou de la climatologie. Là aussi les personnels sont touchés de plein fouet car localement le travail disparaît ou perd de son intérêt, et au niveau central la charge de travail augmente sans moyens supplémentaires suffisants.

A ces restructurations s'ajoutent une baisse de budget qui conduit à programmer un budget déficitaire pour 2014 et ce à un niveau « inédit » et une suppression drastique de personnel (189 ETP en 2 ans, soit 7 départs à la retraite sur 9 non remplacés)<sup>1</sup>. On nous laisse entendre qu'il n'y aurait pas d'amélioration à attendre pour les années suivantes.

Nous ne nous résignons pas à la casse de notre Etablissement et nous vous demandons de réaffirmer le rôle du service public météorologique en redonnant toute sa place à l'échelon local dans l'organisation de nos métiers.

Nous souhaitons nous entretenir avec vous de toute urgence sur ces problématiques.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien accorder à notre demande, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération .

Pour Solidaires-Météo,  
José CHEVALIER

Pour le SNITM-FO  
Michel GOUVERNEUR

Pour le SNM-CGT  
Vincent LORNE

Pour la CFDT-Météo  
Lionel ALTHUSER

<sup>1</sup> Le p-dg sortant, présentant le budget de 2013 en Conseil d'Administration du 30/11/2012 indiquait que les « objectifs ne seront pas faciles à atteindre car l'Etablissement est entré dans une phase où il n'existe plus beaucoup de marges de manœuvre : il sera désormais nécessaire de considérer de façon très attentive, dans chaque service, chaque départ afin de gérer les ressources au plus près. Il est sans doute possible d'être plus efficace, mais l'Etablissement devra aussi conduire une analyse sur le socle indispensable d'activités. Il s'agira, là aussi, de faire des choix, par exemple d'accepter de ne plus faire telle ou telle activité. 2013 doit être une année de réflexion sur ces points. » (sic, cf. p6 du PV)



Monsieur Philippe MARTIN  
Ministre de l'Ecologie,  
du Développement Durable et de l'Energie  
Hôtel de Roquelaure  
246 boulevard Saint Germain  
75007 PARIS

Paris, le 13 février 2014

Monsieur le Ministre,

Le 31 juillet dernier, le Directeur de l'Eau et de la Biodiversité soulignait les bons résultats obtenus par l'agence de l'eau RMC sur l'année 2012, dernière année du IX<sup>e</sup> programme, et ce malgré les difficultés.

Planification, redevance, instruction, fonctions supports, il reconnaissait toute l'implication de l'ensemble du personnel de l'agence de l'eau RMC au regard des bons indicateurs obtenus pour chacun des processus.

Nous nous réjouissons de cette reconnaissance.

Nous attirons cependant votre attention sur les perversités induites par une politique du chiffre instituée à travers les contrats d'objectifs successifs. La course aux bons chiffres immédiats ne doit pas se faire au détriment de résultats durables au terme des échéances européennes des directives cadre ; Elle ne peut exister en se nourrissant d'une dégradation des conditions de travail pour les personnels et du « bien vivre et travailler ensemble ».

Sur ce dernier point, force est de constater que les indicateurs sont dans le rouge ! Pourtant, depuis son arrivée, alors que de nombreuses réorganisations sont actées et mises en place démontrant ainsi le volontarisme du Directeur Général à mettre l'agence de l'eau RMC en mouvement, le chantier sur les Risques Psycho Sociaux est au point mort. Y compris quand l'inspection du travail fait des mises en demeure suite à l'accident évoqué ci-dessous !

Nous vous avons signalé l'accident du travail du délégué de Besançon, survenu en 2012. Parmi les causes à l'origine de l'accident figurent le manque d'empathie dans la gestion de l'évènement par le Directeur Général et une faible capacité au dialogue, ce que soulignent les rapports d'enquête.

Depuis cet accident du travail d'un membre du comité de direction, trois autres membres du comité de direction ont été amenés à quitter leur fonction au sein de l'agence. Aujourd'hui, le comportement du Directeur Général vis-à-vis des cadres dirigeants de l'agence de l'eau RMC reste le même : un usage excessif de l'autorité et de très fortes pressions conduisant à une précarisation de leurs fonctions.

Manque d'empathie et faible capacité au dialogue : les personnels et leurs représentants s'y trouvent confronté au quotidien. Dans un contexte tendu lié aux réductions d'effectifs, le Directeur Général multiplie les chantiers et les exigences, avec la volonté d'aller vite, trop vite, contribuant à alimenter un climat anxiogène.

CCP, CT, CHSCT : les instances formelles dédiées au dialogue social dysfonctionnent. Il s'y joue une succession de monologues suivie d'un fort enrobage communiquant pour vendre des conclusions qui n'appartiennent qu'au Directeur Général.

Les conséquences ? Burn out, arrêts maladie, une usure et une défiance généralisée jusqu'aux représentants des personnels qui sont aujourd'hui dans une grève des instances internes depuis 4 mois.

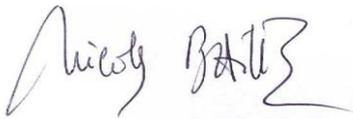
La situation est à ce point dégradée, que nous vous alertons sur un risque grave et imminent d'explosion sociale.

De la même façon, de nombreux membres du Comité de Bassin d'une part et d'administrateurs de l'autre au titre de leurs fonctions respectives, expriment que le Directeur Général outrepassé plus ou moins régulièrement ses fonctions, à la limite de l'abus de pouvoir. Bien qu'édulcorés, certains procès-verbaux d'instance peuvent en témoigner.

Compte tenu de tous ces éléments d'alerte, nous vous demandons d'intervenir pour mettre un terme à ces situations, afin que se renoue le dialogue dans une confiance retrouvée, au bénéfice de l'agence de l'eau RMC et de ses agents.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération

Pour la FNEE-CGT



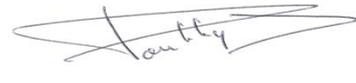
Nicolas BAILLE  
Secrétaire Général

Pour le SNE-FSU



Jean Luc CIULKIEWICZ  
Secrétaire Général

Pour l'EFA-CFC



Gilles VAN PETEGHEM  
Secrétaire Général

Copie à :

M. Francis Rol-Tanguy, Directeur de Cabinet

Mme Paquita Morellet-Steiner, Directrice adjointe de cabinet

M. Jean-Marc Michel, Directeur Général de l'Aménagement du Logement et de la Nature

M. Laurent Roy, Directeur de l'Eau et de la Biodiversité

Paris, le 14 février 2014

Monsieur le Directeur général du CEREMA  
Cité des mobilités  
25, avenue François Mitterrand  
CS 92 803  
69674 Bron cédex

**Objet** : mise en place des instances du Cerema

Monsieur le Directeur général,

Par votre courrier en date du 3 janvier dernier vous nous informiez de votre souhait de proposer une réunion informelle aux représentants des personnels au conseil d'administration, souhait que vous leur avez confirmé par un courriel en date du 12 courant.

Si nous ne pouvons que souscrire à votre souhait de rencontrer les représentants que nos syndicats ont désignés sans attendre la publication des textes instaurant les instances et/ou ceux rendant effective leur désignation, il se pose un problème de méthode.

Par deux autres courriels, également en date du 12 courant, en effet le chef du service dialogue social indique d'une part que vous réunirez par ailleurs les représentants du personnel au futur comité technique le 26 février prochain et la secrétaire générale leur communique d'autre part les points que vous avez prévu d'aborder avec eux à l'occasion de cette réunion « informelle ». Or il se trouve que, parmi ces points, certains ne relèvent pas à ce stade des attributions des représentants des personnels au futur comité technique - à l'instar des moyens syndicaux ou de la préparation des élections 2014 – mais des représentants des organisations syndicales.

Aussi, afin d'éviter la multiplication de réunions dites « informelles » ou « singulières » à des fins inappropriées, il nous paraîtrait plus pertinent de réunir d'abord et avant tout et en une seule fois l'ensemble des représentants des organisations syndicales afin de poser les bases du dialogue social de l'établissement dans un cadre respectueux tout à la fois des lois, règlements et accords le régissant.

Et comme la date du 26 février est d'ores et déjà arrêtée, nous vous proposons que cette date soit l'occasion de cette réunion.

C'est l'objet de la présente demande.

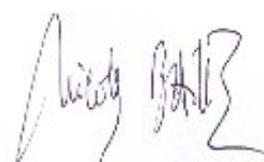
Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de notre parfaite considération.

Pour la FEETS-FO



Jean Hédou  
Secrétaire général

Pour la FNEE-CGT



Nicolas Baille  
Secrétaire général



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

### **Un moment particulier que ce début de mois de février au CGCV !**

Le mois de février est, au CGCV, un moment particulier où les acteurs éducatifs sont sur le pied de guerre pour préparer les séjours à la neige qui ne vont pas tarder à débiter. Les enfants eux, dans ce deuxième trimestre, n'ont pas encore tout à fait la tête en vacances et doivent, pour la plupart, affronter les différents contrôles et évaluations que leur concoctent leurs enseignants.

Ce mois de février est aussi pour des centaines de familles le mois des dossiers et des réservations pour la période estivale. Le CGCV a, cette année, ouvert les réservations le 10 janvier. Pour de nombreux séjours et; notamment, pour les tranches d'âge allant de 13 à 17 ans, ça a été le raz-de-marée. Les séjours de cet organisme sont de qualité, dont les activités et les destinations proposées sont de haut niveau, à des tarifs très attractifs.

La question du nombre de séjours, de places disponibles et du nombre de destinations a fait débat au sein du conseil d'administration. Vos représentants CGT ont, avec les autres organisations syndicales, renforcé l'offre de séjours afin de pouvoir répondre au maximum de demandes.

Les séjours les plus sollicités pour cet été 2014 sont les séjours en Corse du sud, en Croatie et au Canada.

Dans le cadre de la convention qui lie le ministère de l'Ecologie au CGCV, le CGCV s'occupe de 4 structures accueillant les enfants. Ces structures sont des outils essentiels pour permettre aux plus petits d'être accueillis dans des conditions d'hébergement optimales et à des tarifs maîtrisés.

Ainsi, que ce soit l'accueil dans les Vosges, pour faire du poney ou en bord de mer, coûte, aux familles du ministère, entre 110 et 342 euros en fonction du coefficient familial.

Les centres de vacances du ministère de l'Ecologie permettent à nos enfants d'être dans des structures dédiées, de qualité, et qui permettent la maîtrise de l'offre éducative et du coût restant à charge des familles.

Vos représentants CGT, au sein du CGCV, se mobilisent pour la défense et l'amélioration de ses outils au service de vacances de qualité.

Les représentants CGT au CGCV

Vous avez besoin de contacter un administrateur, une administratrice du CGCV n'hésitez pas, cliquez [ici](#).

MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES  
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Secrétariat général

Paris, le - 5 FEV. 2014

Direction des ressources humaines

**Note**

Département des relations sociales

à

Liste *in fine*

— Nos réf. : D14000391  
Affaire suivie par : Laure QUITARD  
[Laure.Quitard@developpement-durable.gouv.fr](mailto:Laure.Quitard@developpement-durable.gouv.fr)  
Tél. : 01 40 81 37 47 - Fax : 01 40 81 30 39  
Courriel : Rs.Drh.Sg@developpement-durable.gouv.fr

**Objet** : Coupons de décharge d'activité de service au titre de l'année 2013.

**Réf** : Décret n°2012-224 du 16 février 2012 modifiant le décret n°82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique.

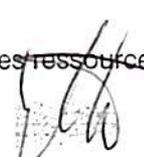
Note D13004320 du 9 janvier 2014

Par note du 9 janvier 2014, je vous invitais à accepter les feuillets d'autorisation d'absence de l'année 2013, présentés par les agents pour exercice syndical, jusqu'au 31 janvier 2014.

Suite à un problème logistique, la distribution des carnets de coupons aux organisations syndicales ne pourra intervenir dans les délais prévus, aussi je vous demande de bien vouloir accepter les feuillets de décharges d'activité de service au titre de 2013 jusqu'à la fin du mois de février 2014.

Les organisations syndicales seront par ailleurs informées de ce délai supplémentaire d'utilisation des coupons de l'année 2013.

Le directeur des ressources humaines



François CAZOTTES

## Destinataires

### **Messieurs les Préfets de région,**

- Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile de France (DRIEA)
- Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile de France (DRIEE)
- Direction régionale et interdépartementale de l'habitat et du logement d'Ile de France (DRIHL)
- Directions inter-régionales de la mer (DIRM),
- Directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) (Outre-Mer)
- Directions de la mer (DM) (Outre-Mer)

### **Mesdames et messieurs les Préfets de départements,**

- Directions départementales des territoires et de la mer (DDTM),
- Directions départementales des territoires (DDT)
- Direction de la mer Sud Océan Indien (Mayotte)
- Directions des territoires, de l'alimentation et de la mer (DTAM) (Saint Pierre et Miquelon),

### **Messieurs les Préfets coordonnateurs des itinéraires routiers,**

- Directions interdépartementales des routes (DIR)

### **Mesdames les directrices, messieurs les directeurs :**

- Centre ministériel de valorisation des ressources humaines (CMVRH)
- École nationale des techniciens de l'équipement (ENTE)
- Centre d'études des tunnels (CETU)
- Centre national des ponts de secours (CNPS)
- Service technique des remontées mécaniques et des transports guidés (STRMTG)
- Centre de prestations et d'ingénierie informatique (CPII)
- Centre d'évaluation, de documentation et d'innovation pédagogiques (CEDIP)

### **Administration centrale du MEDDE**

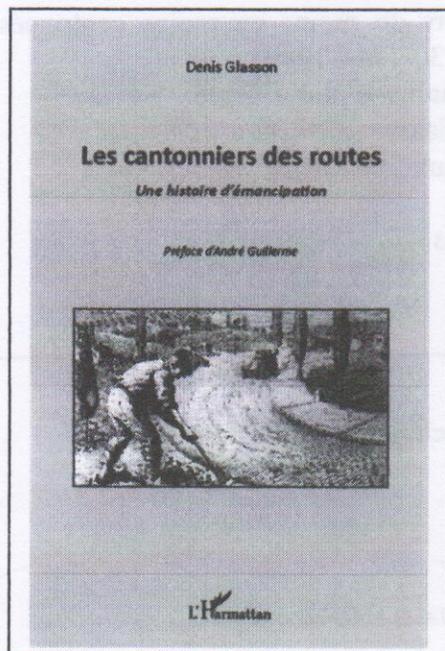
- Monsieur le Vice-président du Conseil général de l'environnement et du développement durable
- Monsieur le Commissaire général au développement durable
- Monsieur le Directeur général des infrastructures de transports et de la mer
- Monsieur le Directeur général de l'aviation civile
- Monsieur le Directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature
- Monsieur le Directeur général de l'énergie et du climat
- Madame la Directrice générale de la prévention des risques
- Madame la Directrice des pêches maritimes et de l'aquaculture

### **Établissements publics**

- Agence des aires marines protégées
- Agence nationale de l'habitat
- Agence de l'eau : de l'Adour-Garonne, de l'Artois-Picardie, de la Loire-Bretagne, du Rhin-Meuse, du Rhône-Méditerranée et Corse, de la Seine-Normandie
- Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
- Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)
- École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE)
- École nationale des ponts et chaussées (ENPC)
- École nationale supérieure maritime (ENSM)
- Établissement national des invalides de la marine (ENIM)

- Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR)
- Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)
- Météo France
- Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)
- Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)
- Parc amazonien de Guyane
- Parcs nationaux de France
- Parcs nationaux : des Calanques, des Cévennes, des Écrins, de la Guadeloupe, du Mercantour, de Port-Cros, des Pyrénées, de la Réunion, de la Vanoise
- Voies Navigables de France

**VIENT DE PARAÎTRE**



**Les cantonniers des routes**  
 Une histoire d'émancipation

**Denis Glasson**

Préface d'André Guillerme

ISBN 978-2-343-02373-1, 37.50 €, 368 p.

Ces ouvriers d'entretien des routes sont apparus au milieu du XVIIIe siècle. Ils prenaient la succession des serfs et des paysans, forcés d'assurer la corvée. Hommes de peine, les cantonniers sont rivés à une portion de route qu'ils doivent maintenir constamment en bon état. Régulièrement, ils sont employés à casser à une dimension voulue des cailloux « pour mettre sous le passage des roues ». L'arrivée de l'automobile rend leurs fonctions et leur présence encore plus nécessaires. Souvent brimés et moqués, parfois aidés, les cantonniers prennent la parole au début du XXe siècle à travers des journaux professionnels à grand tirage et s'émancipent progressivement.

**Denis Glasson** est né en 1947 à Lyon. Dessinateur industriel et cinéphile, il est employé au centre régional d'études techniques de l'équipement. Là, ses activités routières se mêlent à des responsabilités syndicales. Diplômé en histoire des techniques par le conservatoire national des arts et métiers, il est jusqu'à sa retraite chargé des études et des recherches au comité d'histoire du ministère de l'équipement. Etudes et publications sur les laboratoires des ponts et chaussées, le conseil général des ponts et chaussée, les congrès mondiaux de la route, les ouvriers du parc automobiles.

Service Promotion - Diffusion

Raphaële LOMBARD

Editions L'Harmattan - 5 Rue de l'École Polytechnique – 75005 Paris

Tél 01.40.46.79.23 – mail : [raphaele.lombard@harmattan.fr](mailto:raphaele.lombard@harmattan.fr)

# Table des matières

Préface d'André Guillerme

Des hommes à la peine  
Recrutement et dépendances

Une histoire d'émancipation

Sur les routes du XXe siècle (1900-1950)

La longue fin des corvées

La révolution automobile

Sur les routes en cailloutis (XVIIIe et XIXe siècles)

La reconquête routière des ponts et chaussées

De nouvelles chaussées

L'émancipation des cantonniers

L'invention du cantonnier (1764-1775)

Des cantonniers de moins en moins cantonnés (1904-1921-1930-1944-1949)

Employés par qui ? (1775-1811)

Un professionnalisme plus affirmé

Le système du salariat s'impose (1811-1816-1835-1882)

Evolutions sociales

Des cantonniers sur tous les réseaux

Comparables aux fonctionnaires

Prolongements

## BON DE COMMANDE

A retourner à L'HARMATTAN, 7 rue de l'École Polytechnique 75005 Paris

Veillez me faire parvenir ..... exemplaire(s) du livre :

**Les cantonniers des routes**

Au prix unitaire de 37 € + 3,5 € de frais de port,  
+ 1 € de frais de port par ouvrage supplémentaire  
soit un total de.....€

NOM :

ADRESSE :

Ci-joint un chèque de ..... €

Pour l'étranger, vos règlements sont à effectuer :

- en euros sur chèques domiciliés sur banque française
- par virement en euros sur notre CCP 2362544N020 Paris

### COMMANDES

- au Comptoir Harmattan :  
7, rue de l'École-polytechnique  
75005 Paris  
Tél. : 01 40 46 79 20 / Fax : 01 43 25 82 03
- sur le site web :  
<http://www.harmattan.fr>
- ou chez votre libraire

Nous possédons plusieurs librairies dans le 5<sup>e</sup> arrondissement de Paris,  
chacune ayant un fonds spécifique.  
Afin de mieux vous orienter, nous vous invitons à consulter notre site Internet  
[www.harmattan.fr](http://www.harmattan.fr) rubrique : Les Librairies  
Vous y trouverez nos coordonnées, horaires d'ouverture et les thématiques  
de chaque librairie



RETROUVEZ-NOUS MAINTENANT !

<https://www.facebook.com/Editions.Harmattan>  
<https://twitter.com/HarmattanParis>  
<http://www.youtube.com/user/harmattan>